


# RAPPORT D'IMPACT

Fonds France Investissement Énergie Environnement 2



Édito	5
Présentation	6
Énergies renouvelables	16
Efficacité énergétique et électrification	23
Économie circulaire	28
Services à l'environnement	34
Notre démarche ESG	36



## ÉDITO

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de transformer nos modèles économiques, le Fonds France Investissement Énergie Environnement 2 (FIEE 2) incarne l'ambition de Bpifrance : investir dans les entreprises qui font de la transition énergétique et écologique un levier de croissance durable. Ce fonds s'inscrit dans une stratégie de long terme, au service d'une économie décarbonée, résiliente et compétitive. Il soutient des entrepreneurs visionnaires qui réinventent les usages, les filières et les territoires.

Depuis son lancement, FIEE 2 accompagne des PME et ETI engagées, en leur apportant les moyens financiers et stratégiques nécessaires pour changer d'échelle. Ces entreprises, actives dans les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique ou encore les services à l'environnement, démontrent qu'impact environnemental et performance économique peuvent aller de pair. Elles sont les piliers d'une nouvelle génération industrielle, ancrée dans les territoires et tournée vers l'avenir.

Ce rapport d'impact illustre concrètement les résultats de cette dynamique : des trajectoires de croissance, des émissions évitées, des innovations déployées. Il reflète aussi notre conviction profonde : l'investissement à impact est un moteur puissant de transformation. Avec FIEE 2, nous poursuivons notre engagement aux côtés de celles et ceux qui construisent une économie plus verte, plus juste et plus souveraine.

**JOSÉ GONZALO**

Directeur exécutif Capital Développement, Bpifrance

# Le Capital Développement, pierre angulaire de l'activité d'investissement de Bpifrance

La direction du Capital Développement accélère la croissance d'entreprises françaises à haut potentiel à travers l'apport de fonds sous forme de capital, quasi-capital et dette privée et une implication dans la gouvernance des sociétés. Pour y parvenir, elle s'appuie notamment sur des équipes expertes d'investisseurs et une offre d'accompagnement sur mesure.

## La direction du Capital Développement dans l'écosystème Bpifrance

En tant que Banque Publique d'Investissement, Bpifrance assure deux activités principales. D'un côté, elle agit en tant qu'organisme bancaire à travers l'octroi de prêts à destination des entreprises. De l'autre, elle fait figure de **partenaire privilégié des entreprises par le biais de son activité d'investissement**, qui se décline en 3 stratégies :

- 1 **Le Fonds de Fonds**, investissement dans des fonds d'investissement partenaires externes ;
- 2 **Le Capital Innovation** (ou venture capital) : investissement dans des startups à haut potentiel ;
- 3 **Le Capital Développement**, investissement dans des PME, ETI et grandes entreprises, qu'elles soient cotées ou non (*private equity*) sur un marché financier.

Aujourd'hui, la direction du Capital Développement compte environ **180 investisseurs professionnels** au service de **700 sociétés en portefeuille**, pour un total de près de **30 milliards d'euros d'actifs sous gestion**.



## Quelle organisation au sein de la direction du Capital Développement ?

Elle se compose de différents pôles, qui ont tous leur positionnement propre, et peuvent – le cas échéant – travailler ensemble. Les pôles Régions, Mid Cap (equity et dette) et Large Cap adressent tout le tissu entrepreneurial français de la petite PME à la grande entreprise, avec des équipes œuvrant à la fois au plus proche des régions et sur tout le territoire national.

Des équipes sectorielles sont par ailleurs dédiées à certaines filières, et c'est le cas notamment du pôle Fonds Impact Environnement qui gère le Fonds France Investissement Energie Environnement 2.

Initialement tournée vers la gestion pour compte propre, notre direction s'ouvre de plus en plus à la présence d'investisseurs tiers dans les fonds qu'elle gère.

## Objectifs et atouts

Notre mission principale consiste à sélectionner les entreprises – PME, ETI et GE – au plus haut potentiel, avec pour ambition d'accélérer leur croissance et leur rayonnement. Pour y parvenir, nous pouvons compter sur de précieux atouts.

En premier lieu, nous disposons d'un flux d'affaires (deal flow) très important et très qualitatif. La connaissance du tissu entrepreneurial français via tous

les métiers de Bpifrance, ainsi que notre implantation au plus proche des territoires et notre proximité avec les filières stratégiques nous offrent une force de frappe incomparable sur le marché français. Ce deal flow propriétaire nous permet de faire beaucoup d'opérations de gré à gré, en plus des process intermédiés que nous suivons avec les banques d'affaires.

Par ailleurs, parce que l'activité d'investissement ne se résume pas à l'apport de capital, notre métier intègre une forte dimension humaine, dans la mesure où nos investisseurs vont jouer durant plusieurs années un véritable rôle de sparring partner auprès des équipes de direction des entreprises en portefeuille. L'implication dans la gouvernance et l'accompagnement sur mesure font partie de la marque de fabrique de Bpifrance dans l'univers de l'investissement. Ceci est reconnu par nos pairs et par les entrepreneurs.

Enfin, la « marque » Bpifrance demeure un puissant moteur de réassurance. Une prise de participation envoie un signal fort auprès de toutes les parties prenantes de l'entreprise bénéficiaire. **Notre marque et notre savoir-faire nous permettent également d'être les champions français en matière de primo ouvertures et d'investissement dans des sociétés à actionnariat familial.**

## La sélectivité au service de la performance

Investir dans la croissance d'entreprises n'est pas sans risque. Contrairement à l'activité de banque, il n'existe aucune garantie sur les fonds déployés. C'est la raison pour laquelle nous nous montrons extrêmement sélectifs sur les sociétés investies. Ainsi, chaque dossier reçu passe par un process rigoureux, dont seuls quelques-uns parviendront jusqu'à la concrétisation d'un investissement :

- 1 L'éligibilité à nos thèses
- 2 L'instruction de l'opportunité
- 3 Des audits approfondis
- 4 Le passage en comité d'investissement pour décision (sous conditions suspensives)
- 5 La négociation de la documentation juridique
- 6 La réalisation de l'opération d'investissement.

C'est ensuite que l'aventure commence pour la création de valeur.

## Le Fonds FIEE 2 à l'heure d'un premier bilan

Spécialisé dans les secteurs de la transition énergétique et environnementale (TEE), le Fonds FIEE 2 incarne les ambitions d'investissement de Bpifrance en faveur de l'environnement. Focus sur un projet ambitieux dont on commence progressivement à mesurer les premiers résultats.

### Qu'est-ce que le Fonds FIEE 2 ?

Le Fonds France Investissement Énergie Environnement 2 (FIEE 2) est géré par une équipe de 14 spécialistes au sein de la direction du Capital Développement de Bpifrance. Il a pour objectifs de **faire émerger et d'accompagner les entreprises de la filière Transition Énergétique et Écologique (TEE)** dans le but de répondre aux enjeux environnementaux actuels. Lancé mi-2023, il succède au Fonds FIEE 1 créé fin 2017.

FIEE 2 est un fonds sectoriel, ouvert aux investisseurs tiers. Il repose sur un modèle d'investissement minoritaire en fonds propres et quasi-fonds propres dans des sociétés non cotées. Il est le premier fonds de Bpifrance à répondre au plus haut degré d'exigence du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : **classé article 9**, FIEE 2 se démarque par sa politique d'investissement durable à destination des offreurs de solutions de la TEE. Par ailleurs, le fonds est également à impact : nous mesurons la performance extra-financière de chaque entreprise en portefeuille, et la rémunération de la société de gestion Bpifrance Investissement dépend non seulement de performances financières, mais également de l'atteinte d'objectifs environnementaux pour chaque investissement réalisé.

## FIEE 2 en quelques chiffres clés

Le Fonds FIEE 2 compte **19 participations pour un fonds d'une taille cible de 250 millions d'euros**, avec un ticket d'investissement compris entre **2 et 20 millions d'euros**. Au global, l'équipe des Fonds Impact Environnement (FIE) qui gère le FIEE 2 dispose de **500 millions d'euros en actifs sous gestion pour 40 sociétés en portefeuille**.



**250 M€**  
taille cible  
du fonds FIEE 2



**19** sociétés  
en portefeuille



### Zoom sur les filières stratégiques investies par le Fonds FIEE 2

Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et écologique est une nécessité. À ce titre, FIEE 2 investit dans quatre filières stratégiques clairement identifiées et liées les unes aux autres.

#### 1 Les énergies renouvelables

Remplacer progressivement les énergies fossiles, source de pollution majeure, s'inscrit comme un **chantier prioritaire**. Bien que le nucléaire ait été reconnu comme énergie verte en 2023, les retards accumulés en France limitent son déploiement à court terme. Dans un contexte de dépendance énergétique et de tensions géopolitiques, le soutien aux énergies renouvelables apparaît indispensable pour assurer une transition rapide vers une production d'énergie décarbonée à l'échelle mondiale. Le fonds poursuit un objectif de **transition et de souveraineté énergétique** en s'appuyant sur des technologies matures. Ainsi, les énergies éoliennes, solaires, hydrauliques ou encore la biomasse sont notamment prioritaires par les investissements FIEE 2.

Cette verticale se consacre entre autres aux **solutions d'électrification des usages**, en visant notamment la décarbonation de la mobilité. Les entreprises investies concentrent majoritairement leurs travaux sur des innovations à destination de la performance énergétique des bâtiments et de la mobilité électrique.

#### 3 L'économie circulaire

Pour endiguer la production de déchets, **leur réutilisation apparaît comme la solution la plus logique**. Simple en théorie, elle est bien plus complexe à mettre en place en pratique. En effet, qui dit revalorisation des déchets dit traitement préalable. Or, ce traitement implique bien souvent des opérations complexes pour extraire les matériaux ciblés et leur redonner leurs propriétés.

#### 2 L'efficacité énergétique et l'électrification

Dans un contexte marqué par la nécessité de **réduire notre consommation énergétique**, la question de son efficacité s'avère primordiale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et du bâtiment.

#### 4 Les services à l'environnement

Cette verticale vise à développer des solutions de **protection de l'environnement**, principalement en vue de s'adapter au dérèglement climatique. Il est notamment question du **traitement de l'eau**, une ressource vitale dont l'évolution des différents cycles aura des impacts majeurs à l'échelle des territoires et du globe.

## Fonds FIEE 2 : un projet prometteur

Si l'on se base sur de premières estimations, le Fonds FIEE 2 devrait être entièrement investi d'ici fin 2026, avec un plus d'une vingtaine de participations.

La capacité de déploiement du fonds dans des sociétés prometteuses, les performances opérationnelles et financières du premier portefeuille, et l'intérêt d'investisseurs tiers pour la thèse du fonds nous permettent de penser que nous sommes sur la bonne voie avec ce programme ambitieux.

## Méthodologie d'impact

La notion d'impact caractérise pleinement la démarche du Fonds FIEE 2, dans la mesure où son principal objectif est de générer des externalités positives sur l'ensemble de ses verticales. Pour l'évaluer le plus finement possible, les équipes du fonds s'appuient sur une méthodologie conçue spécifiquement, articulée autour de trois grands piliers détaillés ci-dessous.

### Qu'est-ce que l'impact ?

L'impact désigne les bénéfices sociaux et/ou environnementaux attendus conséquemment aux investissements réalisés via un fonds à impact. Il s'agit par exemple de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'accroître la performance énergétique, de limiter la production de déchets, etc. En ce sens, il renvoie donc à une logique de résultats. C'est pourquoi il est mesuré en fonction **d'objectifs d'impact** précis, prédéfinis en accord avec la thèse d'investissement du fonds.

Dans le cadre des investissements réalisés par le Fonds FIEE 2, l'objectif d'impact global du fonds consiste à **structurer des filières économiques prépondérantes dans la transition énergétique et écologique** en apportant les fonds propres et l'accompagnement nécessaires à la croissance d'entreprises clés des secteurs de quatre verticales d'investissement que sont **les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'électrification, l'économie circulaire ainsi que les services à l'environnement.**



## Les piliers de la méthodologie d'impact

Le concept d'investissement à impact se décline en trois sous-notions : **l'intentionnalité** dans l'investissement, **l'additionnalité**, comme contribution spécifique et différenciante du fonds à la génération d'impact, et la **capacité à suivre et mesurer les externalités positives** générées au sein du portefeuille.

### 1 L'intentionnalité

Si la performance financière d'une entreprise reste un axe prédominant motivant l'investissement, elle ne constitue néanmoins pas l'unique critère de sélection pour le Fonds FIEE 2. L'intentionnalité - telle qu'entendue dans la notion d'investissement à impact - désigne **la volonté délibérée de l'investisseur de générer un impact social ou environnemental mesurable, conjointement à la création de valeur financière**. C'est ce qui distingue l'investissement à impact des autres approches d'investissement responsable, souvent basées sur une intégration générique des critères ESG et caractérisées par une prise en compte partielle - voire inexistante - de l'impact. Cette intentionnalité se traduit concrètement par la recherche d'effets positifs sur des enjeux environnementaux majeurs. L'intentionnalité du Fonds FIEE 2 se traduit par des investissements ciblés dans des entreprises qui contribuent par exemple activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la production d'énergie renouvelable, à l'amélioration de la performance énergétique ou encore à la limitation des déchets.

### 2 L'additionnalité

L'additionnalité est un principe fondamental de l'investissement à impact, qui vise à garantir que l'intervention de l'investisseur génère un changement positif réel, qui n'aurait pas eu lieu sans son engagement. Elle peut se traduire par un apport financier indispensable, un accompagnement stratégique ou encore un renforcement de l'impact social ou environnemental du projet. En évaluant l'additionnalité, on s'assure que les capitaux mobilisés sont véritablement utiles et qu'ils contribuent à une transformation durable et significative.

À cet effet, Bpifrance propose un accompagnement premium via la mise à disposition d'un réseau d'experts ou la possibilité de réaliser des missions de conseil sur un large panel de thématiques, mais en particulier des diagnostics en lien avec le climat. Ces services sont adaptés aux besoins respectifs des participations, afin de garantir la réalisation de l'impact positif escompté. En particulier, les missions de conseil couvrent les enjeux environnementaux prioritaires à travers des dispositifs tels que le **Diag Décarbon'Action**, le **Diag Écoconception**, le **Diag Biodiversité** ou le **Diag Adaptation au changement climatique**, permettant aux entreprises d'identifier des leviers concrets de transformation durable.

### 3 La mesure de l'impact

Mesurer l'impact d'une entreprise consiste à évaluer ses externalités sociales et/ou environnementales au regard des objectifs préétablis (intentionnalité) par l'investisseur. Ces objectifs d'impact sont par essence positifs : ils visent à accroître les bénéfices grâce à une solution (dans le temps ou par rapport à une situation initiale) ou bien à réduire considérablement les impacts négatifs d'un procédé sur l'environnement. **La mesure de l'impact est matérialisée par des indicateurs fixés spécifiquement en fonction de la verticale d'investissement concernée** (volume de déchets évités ou pourcentage de matériaux recyclés dans les produits vendus pour la verticale économie circulaire, volume d'eau et d'air dépollué pour les services à l'environnement, etc.).

Lors de la première année de l'investissement, un ou plusieurs indicateurs de mesure d'impact sont sélectionnés par les équipes Bpifrance, conjointement avec les dirigeants de la participation. Différents échanges sur le sujet permettent ensuite de convenir d'une trajectoire et d'un objectif à atteindre spécifique au modèle d'affaires de chaque entreprise. Année après année, des mesures certifiées permettent de suivre les progrès réalisés et d'évaluer avec précision l'impact de chaque participation.

La méthodologie d'impact développée dans le cadre du FIEE 2 s'additionne à la procédure ESG existante, qui évalue de manière plus globale les risques, opportunités et impacts en matière de durabilité, voir section Démarche ESG (page 36).



# ÉNERGIES RENOUVELABLES

Parmi les filières investies par le Fonds FIEE 2, celle des énergies renouvelables se distingue par sa maturité, avec un marché en croissance qui attire de plus en plus d'acteurs, malgré un contexte réglementaire incertain.



## Qu'entend-on par énergie renouvelable ?

Une énergie renouvelable provient de sources naturelles et se renouvelle à un rythme supérieur à celui de sa consommation. En plus de sa vertu environnementale, elle présente également l'intérêt d'être techniquement inépuisable. Aujourd'hui, on dénombre plusieurs familles d'énergies renouvelables dont notamment :

- 1 l'énergie solaire ;
- 2 l'énergie éolienne ;
- 3 l'énergie hydraulique ;
- 4 la biomasse ;
- 5 la géothermie.

## Les principaux enjeux de la filière énergies renouvelables

Le développement de la filière des énergies renouvelables contribue à un impact positif sur la situation d'urgence climatique en

améliorant progressivement le mix énergétique de la France et des autres pays dans lesquels elles se développent.

D'un point de vue économique, la filière énergies renouvelables est en plein essor. Le marché arrivant à maturité, il voit émerger des acteurs compétitifs, désireux de challenger les entreprises historiquement établies. Cette émulation se veut aussi bénéfique pour les collectivités locales, à travers des retombées fiscales et sociales directes et indirectes (création d'emplois notamment).

Enfin, le développement de la filière des énergies renouvelables répond à un enjeu de souveraineté énergétique fort qui se traduit par une volonté de réduire la dépendance française aux énergies fossiles.

## Le spectre de l'incertitude réglementaire

Jusqu'à présent, cette filière a pu se développer avec le soutien d'un cadre réglementaire résolument positif. Mais de premiers

doutes planent sur un durcissement des réglementations qui pourrait mettre en péril la croissance et la compétitivité des acteurs les moins préparés.

Ce climat de flottement et d'incertitude appelle à une certaine forme de prudence. Un contexte pas toujours facile à appréhender pour naviguer dans un secteur capitalistique, marqué par des investissements devenus parfois conséquents dans les dernières années.

## Une sélectivité accrue des participations

Dans ce contexte réglementaire incertain, Bpifrance se montre particulièrement sélectif dans le choix des participations et cible en priorité des acteurs agiles et résilients, capables de s'adapter à un marché particulièrement fluctuant.

La phase de *due diligence* est déterminante dans la sélection des participations. Divers audits exploratoires et confirmatoires sont réalisés. En parallèle, les investisseurs rencontrent les dirigeants et leurs équipes. Des critères tels que leur sensibilité aux enjeux RSE ou à l'innovation sont notamment intégrés dans la grille d'analyse du fonds. L'ensemble de cette phase d'instruction répond à un même objectif : adopter l'approche du risque la plus maîtrisée possible.

## Quelles sont les entreprises investies par FIEE 2 ?

Le portefeuille de la filière EnR se compose essentiellement d'acteurs de l'électricité renouvelable, mais on y retrouve également certaines entreprises spécialisées dans la chaleur renouvelable. Les équipes suivent majoritairement des IPP (développeurs et producteurs indépendants), ainsi que des

installateurs, des fournisseurs ou des agrégateurs.

Les équipes du Fonds FIEE 2 ciblent deux catégories d'entreprises :

### Des sociétés jeunes qui se distinguent par un positionnement ou une technologie innovante

L'exemple du GROUPE TSE 

➤ Opération de primo-ouverture qui permet à FIEE 2 de mettre un pied dans l'agrilvoltaïsme dynamique.

### Des sociétés plus matures, accompagnées par Bpifrance depuis plusieurs années

L'exemple de TECHNIQUE SOLAIRE 

➤ Déjà accompagné par Bpifrance à travers plusieurs tours de tables, Technique Solaire éprouve des besoins stratégiques et opérationnels significatifs pour poursuivre son développement en France et à l'international.

## La mesure de l'impact

L'évaluation de l'impact des entreprises investies par la verticale EnR s'avère plutôt simple à mettre en place. Les indicateurs et sous-indicateurs ont l'avantage d'être facilement identifiables et mesurables. De plus, les outils déployés permettent un suivi clair, fiable et précis des progrès réalisés, étant donné qu'il s'agit majoritairement de mesure de production d'énergie et de suivi de consommation. On peut par exemple mentionner :

- le volume d'émissions de gaz à effet de serre évitées ;
- le volume d'énergie renouvelable produit et/ou vendu en GWh ;
- le volume d'énergie stocké en GWh ;
- le nombre d'installations équipées ou de foyers alimentés ;
- la capacité de production énergétique à partir de sources renouvelables en GW.



**JULIEN FLEURY  
LIONEL THEMINE  
THOMAS DE MOUSSAC**

Cofondateurs et directeurs généraux de Technique Solaire

## INTERVIEW

**Spécialisée dans le secteur des énergies renouvelables, Technique Solaire compte Bpifrance parmi ses actionnaires financiers depuis 2017. Ses trois cofondateurs et directeurs généraux Julien Fleury, Lionel Themine et Thomas de Moussac reviennent sur les apports du partenariat stratégique conclu avec le Fonds FIEE 2.**

**Pouvez-vous présenter votre entreprise et ses principales missions ?**

Nous avons créé le groupe Technique Solaire en 2008. Nous sommes un producteur indépendant d'énergie renouvelable et compétitive, accélérateur des transitions énergétique et agricole. Nous déployons des infrastructures solaires photovoltaïques et de biogaz en France et à l'international (Inde, Pays-Bas, Espagne), pour décarboner l'économie et contribuer au développement durable des territoires. Aujourd'hui, l'entreprise compte plus de 260 collaborateurs pour plus de 1000 centrales photovoltaïques et 4 unités de production de biogaz en activité.

**Dans quelle mesure la RSE s'inscrit-elle dans la stratégie globale de l'entreprise ?**

En tant que producteur d'énergie renouvelable, notre mission première est de contribuer activement à la décarbonation du mix énergétique des pays dans lesquels nous sommes présents, en s'inscrivant dans une démarche d'atténuation du changement climatique. Mais notre engagement va bien au-delà de cette dimension environnementale.

Nous agissons également sur les plans économique et social, notamment en soutenant la filière agricole, et ce à travers la construction et la rénovation de bâtiments agricoles répondant directement aux besoins des agriculteurs, pour leur permettre de développer leurs activités dans de meilleures conditions. Nous contribuons également à la modernisation des exploitations pour répondre aux évolutions de l'agriculture moderne, tant sur le plan économique que climatique.

Nous participons également au développement socio-économique des territoires par l'installation d'unités de méthanisation au bénéfice de plusieurs acteurs locaux. Pour la conception de la centrale, nous créons de l'emploi et mobilisons autant que possible la main d'œuvre locale pour la construction, la rénovation et la maintenance de nos centrales biogaz, ce qui engendre des retombées fiscales et un impact territorial positif. C'est d'ailleurs notre mode de fonctionnement pour tous nos projets, pas seulement le biogaz.

**En quoi l'entrée de Bpifrance au capital de Technique Solaire a-t-elle fait évoluer votre démarche ESG ?**

L'entrée au capital du Fonds FIEE 2 remonte à 2023 et a engendré des changements structurants pour notre démarche ESG. Tout d'abord, avec le recrutement d'un responsable RSE, indispensable à la coordination de nos actions. En parallèle, nous avons travaillé conjointement avec Bpifrance à la définition d'objectifs RSE en interne, avec des paliers annuels à atteindre selon des indicateurs de performance extra-financiers propres à notre activité.

Nous avons également établi une feuille de route RSE sur laquelle figure un premier balisage des actions à déployer. Ainsi nous

nous assurons que nos fournisseurs respectent des normes sociales et environnementales strictes et avons rejoint l'ICS (*Initiative for Compliance and Sustainability*), une initiative commune avec plusieurs de nos concurrents qui a vocation à mutualiser les audits sociaux de fournisseurs, notamment de panneaux photovoltaïques.

Enfin, nous travaillons sur la réduction de nos propres émissions carbone, dans une démarche volontaire d'exemplarité et d'excellence.

#### Comment qualifieriez-vous l'accompagnement proposé par Bpifrance ?

Nous considérons Bpifrance comme un véritable partenaire stratégique alliant ambition et pragmatisme. Nos échanges nous poussent à aller plus loin, à nous améliorer continuellement avec le sentiment partagé que la réussite de Technique Solaire est un objectif commun. Nous avons pu bénéficier de nombreuses mises en relation, notamment avec un expert en bilan carbone dans le cadre du Diag Décarbon'Action, ou encore une entreprise tierce du portefeuille Bpifrance qui nous a parfaitement accompagnés sur une problématique RGPD.

#### Comment mesurez-vous les résultats de vos nouvelles démarches RSE ?

Tous les engagements que nous prenons font l'objet d'un suivi structuré, appuyé par des indicateurs dédiés. À ce stade, les résultats observés sont avant tout structurels, traduisant une transformation en profondeur de nos pratiques, au-delà des seuls indicateurs chiffrés. Un travail conséquent a été mené sur le volet RSE, entraînant une évolution significative de plusieurs métiers. Les équipes Achats, par exemple, sont désormais pleinement sensibilisées et formées aux

enjeux RSE. Elles sélectionnent de manière autonome les fournisseurs et les matériaux, en cohérence avec la feuille de route déployée.

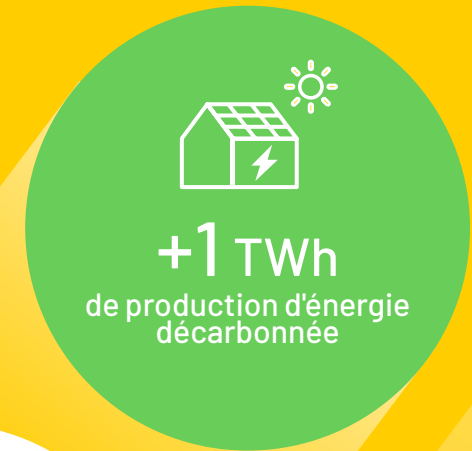
“ Nous agissons également sur les plans économique et social, notamment en soutenant la filière agricole, et ce à travers la construction et la rénovation de bâtiments agricoles répondant directement aux besoins des agriculteurs. ”

#### Quels sont vos objectifs à court et moyen terme ?

À l'horizon 2030, nous poursuivons trois grandes missions structurantes. Tout d'abord, nous visons l'atteinte des objectifs annuels que nous nous sommes fixés sur le plan extra-financier, notamment en matière d'émissions évitées, de valorisation des déchets et de politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement).

En parallèle, nous nous engageons à suivre rigoureusement la feuille de route RSE élaborée en collaboration avec les équipes du Fonds FIEE 2 de Bpifrance, afin d'assurer une cohérence stratégique et opérationnelle dans la mise en œuvre de nos engagements.

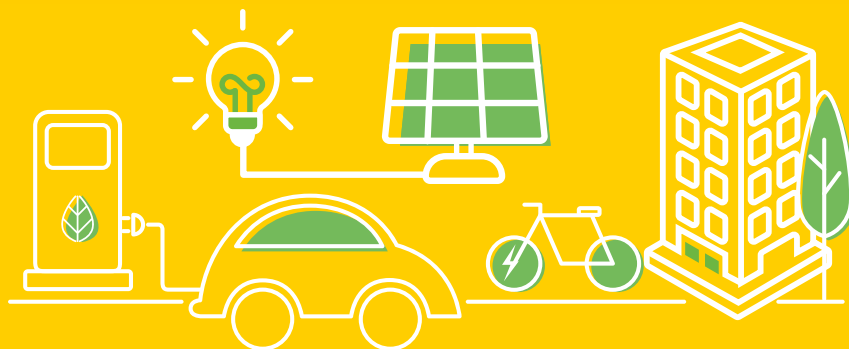
Enfin, nous travaillons activement à la finalisation et à l'exploitation d'une matrice de double matérialité. Cet outil nous permettra d'identifier, de hiérarchiser et de prioriser les enjeux majeurs pour l'entreprise, tout en évaluant la portée de notre impact et des actions de mitigation associées.



Données 2024.

# EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉLECTRIFICATION

Comment parvenir à consommer moins en consommant mieux ? C'est la problématique à laquelle souhaite répondre le Fonds FIEE 2 à travers la verticale Efficacité énergétique.



## Que désigne l'efficacité énergétique et l'électrification ?

L'efficacité énergétique désigne le rapport entre quantité d'énergie fournie et quantité d'énergie employée. Plus ce rapport est optimal, plus les retombées sont positives pour l'environnement. Autrement dit, l'efficacité énergétique renvoie à un objectif clair : consommer moins en consommant mieux.

De son côté, l'électrification, en s'appuyant sur un mix électrique français très peu carboné, poursuit également l'objectif de mieux consommer notamment avec une logique de convertir nos besoins depuis les

énergies fossiles en besoins électriques afin de réduire notre empreinte carbone.

## Efficacité passive ou active : quelles différences ?

Au sein de la verticale efficacité énergétique, on distingue deux segments. D'une part, on trouve l'**efficacité passive**, qui traite principalement de l'isolation thermique, de la ventilation, du refroidissement et du chauffage des bâtiments. D'autre part, on trouve l'**efficacité active**, qui se concentre davantage sur les solutions domotiques, la régulation de l'énergie et plus largement sur l'amélioration des performances des installations et des équipements énergétiques.

## Quels sont les principaux enjeux de la filière ?

Au cœur de la transition énergétique, les métiers de l'efficacité énergétique et de l'électrification contribuent à relever le défi environnemental de réduire les émissions des secteurs les plus polluants et de promouvoir les sources d'énergie renouvelable produite localement.

D'un point de vue sociétal, cette filière, au travers des fédérations et syndicats existants, mène un travail de sensibilisation et de responsabilisation à destination des entreprises (mais aussi des ménages) sur l'importance et l'intérêt de mieux consommer.

Le développement de la filière efficacité énergétique et électrification répond à un double enjeu sur le plan économique, au travers de la réduction de notre dépendance énergétique et de la croissance de la compétitivité des entreprises françaises, notamment par le prisme de l'innovation.

La verticale efficacité énergétique et électrification bénéficie d'un cadre réglementaire favorable amené à se durcir avec les années. En effet, l'ensemble des acteurs de la filière doivent composer au sein d'un environnement réglementaire de plus en plus incertain (révision potentielle de seuils et objectifs d'électrification ou de réduction de consommation, remise en cause des dispositifs d'aides) et anticiper au mieux les évolutions du secteur pour assurer une croissance pérenne.

## Quelles sont les entreprises adressées par la verticale efficacité énergétique et électrification ?

D'une manière générale, toutes les entreprises mobilisées dans la réduction et l'optimisation de la consommation énergétique peuvent être adressées par le Fonds FIEE 2. Toutefois, trois secteurs particulièrement énergivores se distinguent : le bâtiment, l'industrie et les transports avec la mobilité électrique.

En outre, la priorité du fonds est d'atteindre rapidement des bénéfices environnementaux concrets et mesurables. Pour tendre vers ces objectifs, les équipes ciblent des entreprises dont le cœur d'activité permet d'avoir le plus gros impact sur la réduction des émissions carbonées et la régulation de l'intensité en énergies primaires.

## Efficacité énergétique et électrification : une filière en quête de maturité

Le marché de l'efficacité énergétique se scinde en deux groupes distincts : les grands groupes établis d'un côté, et les startups émergentes de l'autre. Au milieu, la catégorie des PME et ETI souffre d'une sous-représentation. Un challenge pour le Fonds FIEE 2, qui est justement dédié à l'accompagnement et au développement de ces entreprises intermédiaires.

Le dynamisme du marché de l'efficacité énergétique s'explique par sa relative jeunesse et son attractivité croissante. Ce secteur, en pleine transformation, voit son cadre réglementaire évoluer rapidement. Ce climat d'incertitude amène à une certaine forme de prudence, pouvant freiner le soutien d'investisseurs potentiels.

## Mesure de l'impact : un constat paradoxal

Un paradoxe caractérise la filière efficacité énergétique : son impact est considérable, mais sa mesure reste complexe. Il est en effet moins évident d'évaluer avec exactitude ce qui est économisé plutôt que ce qui est produit, revalorisé ou recyclé.

En outre, le positionnement de certaines participations rend cette mesure de l'impact plus complexe, car les bénéfices environnementaux générés concernent des clients finaux situés plus en aval sur la chaîne de l'impact.





**CHRISTOPHE BONNENFANT**  
Directeur général de Alliaserv

## INTERVIEW

**Spécialiste de la filière stratégique efficacité énergétique, Alliaserv fête bientôt ses deux ans de collaboration avec Bpifrance. L'occasion de dresser un premier bilan des progrès réalisés suite à l'investissement du Fonds FIEE 2 auprès de Christophe Bonnenfant, son directeur général.**

**Pouvez-vous nous présenter votre entreprise et ses principales missions ?**

Historiquement, Alliaserv est une entreprise spécialisée dans les services en faveur de l'efficacité énergétique. Depuis plusieurs années, nous concevons, déployons et exploitons des solutions de décarbonation (production thermique et électrique) principalement pour des clients du secteur tertiaire ainsi que pour ceux des secteurs de l'Habitat et des collectivités. Nous comptons plus de 450 collaborateurs répartis majoritairement dans le Sud-Ouest de la France, dans quinze implantations locales et un siège social basé à Toulouse.

**Dans quelle mesure la RSE s'inscrit-elle dans la stratégie globale de l'entreprise ?**

Fondamentalement, la RSE - et plus particulièrement **la dimension environnementale - fait partie intégrante de l'ADN de l'entreprise à travers son activité.** Mais nous veillons également au développement d'actions sociales aussi bien auprès de nos clients que d'associations locales. Cela se traduit notamment par du mécénat, des actions d'insertion de personnels éloignés de l'emploi ou la participation à des actions environnementales comme par exemple des opérations de nettoyage des plages du littoral.

Pour répondre aux enjeux de recrutement et de fidélisation de ses collaborateurs, le groupe se montre également ambitieux par la création d'un centre de formation Alliaserv Academy, véritable espace de développement de compétences et de promotion des métiers liés à la transition énergétique.

**En quoi l'entrée de Bpifrance au capital d'Alliaserv a-t-elle fait évoluer votre entreprise ?**

Nous avons évolué d'une PME active - mais discrète - à une ETI qui cherche à valoriser et communiquer sur ses engagements RSE. Cela se traduit notamment par l'accélération du déploiement de projets ENR. Alliaserv n'est plus uniquement prestataire de services : elle est aujourd'hui conceptrice, financeuse et exploitante de centrales d'énergies décarbonées (photovoltaïque et biomasse).

Cette évolution se ressent à travers la gouvernance, qui a sensiblement évolué. En accueillant Bpifrance au sein du Board de l'entreprise, nous avons progressivement changé de dimension. Nous avons multiplié les échanges avec le Fonds FIEE 2 avec pour objectif de soutenir une croissance forte et avons œuvré à des choix stratégiques décisifs pour l'entreprise.

**Comment qualifieriez-vous l'accompagnement proposé par Bpifrance ?**

Bpifrance nous a permis d'actionner des leviers de croissance décisifs en faveur de la transition énergétique. C'est un facilitateur de relations précieux, qui nous pousse à mener des réflexions stratégiques plus ouvertes et éclairées. Mais, au-delà de contribuer au changement du modèle économique de l'entreprise, Bpifrance

propose avant tout un accompagnement humain, basé sur la proximité et la confiance. Cela se ressent d'ailleurs en interne, où le projet a été très bien accueilli par l'ensemble de nos collaborateurs.

### Comment mesurez-vous les résultats de vos nouvelles démarches RSE ?

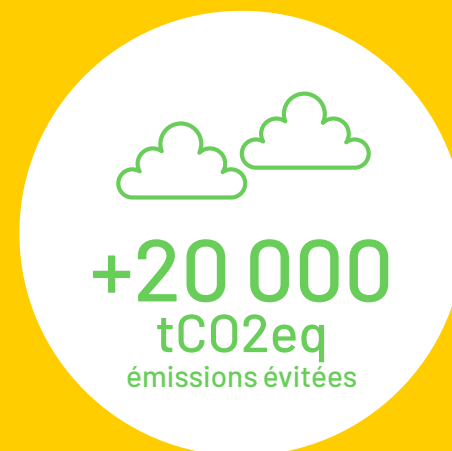
Les 18 premiers mois qui ont suivi la prise de participation au capital de Bpifrance ont principalement été consacrés à la définition d'objectifs stratégiques et à la mise en place d'indicateurs pertinents afin d'évaluer avec précision les progrès réalisés sur une activité naturellement au cœur de la RSE. Ainsi, la part du chiffre d'affaires consacrée à l'atténuation des changements climatiques a fortement augmenté et atteint désormais la barre des 85%. La réalisation d'un bilan carbone nous a également permis de cibler les postes les plus polluants et d'agir en conséquence. En l'occurrence, nous ambitionnons d'accroître l'électrification de notre flotte de véhicules et nous travaillons actuellement sur l'intensification de l'économie circulaire au sein de notre parcours d'achat et de consommation des pièces détachées.

### Quels sont vos objectifs à court et moyen terme ?

À court terme, nous allons accélérer la transition d'Alliaserv d'une entreprise de services techniques à une entreprise énergéticienne de proximité à haut niveau de service. Nous arborons progressivement l'étiquette d'un petit producteur pour des acteurs locaux qui souhaitent devenir indépendants énergétiquement. Si l'on se projette à moyen terme, le sujet de l'eau sera un axe complémentaire de développement de notre offre, en tant qu'acteur environnemental.

“ Bpifrance nous a permis d'actionner des leviers de croissance décisifs en faveur de la transition énergétique. C'est un facilitateur de relations précieux, qui nous pousse à mener des réflexions stratégiques plus ouvertes et éclairées. ”

Mesure de l'impact des participations du portefeuille FIEE 2 dans la verticale Efficacité énergétique et électrification



Données 2024.



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Parmi les objectifs de développement durable soutenus par le Fonds FIEE 2, se trouve celui d'accompagner la transformation d'une économie linéaire en économie circulaire.



## En quoi consiste l'économie circulaire ?

Si l'on se fie à un rapport institutionnel fourni par l'Ademe, l'économie circulaire peut être définie comme un modèle visant à produire des biens plus durables tout en limitant la consommation, le gaspillage et la production de déchets. Elle s'articule autour de 7 piliers que sont :

- 1 l'approvisionnement durable ;
- 2 l'écoconception ;
- 3 l'écologie industrielle et territoriale ;
- 4 l'économie de fonctionnalité ;
- 5 la consommation responsable ;
- 6 l'allongement de la durée d'usage ;
- 7 le recyclage.

## Les principaux enjeux de la filière économie circulaire

En ciblant des PME et ETI de la filière économie circulaire, le Fonds FIEE 2 permet de développer et accompagner les futurs champions français des 4R (réduire, réparer, réutiliser, recycler).

La valorisation de certains déchets soulève aussi des enjeux de souveraineté nationale. En l'occurrence, il est surtout question des métaux critiques et des métaux non ferreux, ressources hautement stratégiques, car nécessaires à la transition énergétique (panneaux solaires, voitures électriques...). Disposant d'un gisement minier limité, la France est tenue d'intensifier sa politique de recyclage en la matière pour gagner en indépendance

vis-à-vis des puissances étrangères en situation de quasi-monopole sur ce marché (Chine et Amérique du Sud notamment).

La réduction des émissions carbonées s'impose également comme une priorité. Outre l'impact lié au transport, la réintroduction de matériaux recyclés au sein des lignes de production (cuivre, verre, aluminium...) constitue un facteur décisif dans l'atteinte d'un bilan carbone plus favorable.

## Focus sur l'accompagnement des entreprises investies

L'économie circulaire est une filière jeune, qui manque encore de maturité par rapport aux autres verticales du Fonds FIEE 2. Si elle voit émerger de plus en plus d'acteurs, force est de constater que la plupart sont peu familiers au monde de l'investissement et ont donc un réel besoin d'accompagnement.

À ce titre, Bpifrance propose un suivi complet qui se matérialise par une sensibilisation aux fonds propres et la mise en place d'une pédagogie aboutissant à la signature d'un partenariat qui structure une nouvelle gouvernance de l'entreprise. En devenant associée de l'entreprise, l'équipe FIEE 2 coparticipe à l'établissement de la feuille de route à suivre. **Bpifrance apporte ainsi son expertise, son réseau, mais aussi ses outils pour aider chaque participation dans l'atteinte de ses objectifs.**

## Mesure de l'impact

En parallèle de sa prise de participation, Bpifrance fixe avec chaque entreprise une feuille de route ESG avec la mise en place d'indicateurs et des objectifs à atteindre. Parmi les indicateurs les plus

couramment utilisés dans la filière économie circulaire, on peut relever :

- le volume de déchets évités ;
- le volume de déchets valorisés ;
- le volume d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées ;
- le pourcentage de matériaux recyclés dans les produits commercialisés.



**OLIVIER LOISEAU**

Président fondateur de Solen

## INTERVIEW

**Solen fait partie des entreprises investies par Bpifrance et son Fonds FIEE 2, on trouve Solen. Olivier Loiseau - son président fondateur - revient sur une collaboration pleine de promesses.**

**Pouvez-vous nous présenter votre entreprise et ses principales missions ?**

Solen est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de matériels destinés à la réduction du volume des déchets (compacteurs, presses, broyeurs, etc.). Cette solution permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport des déchets vers les centres de tri en optimisant la quantité transportée par camion, diminuant ainsi le nombre de tournées nécessaires et facilitant la chaîne du recyclage. Notre activité inclut l'installation des machines sur site, ainsi que des services complémentaires de service après-vente et de maintenance préventive ou curative.

**Dans quelle mesure la RSE s'inscrit-elle dans la stratégie globale de l'entreprise ?**

La RSE est un moteur pour l'entreprise et s'inscrit pleinement dans notre stratégie au travers de trois axes majeurs. Tout d'abord, nous œuvrons à la réduction de l'empreinte carbone liée à la logistique des déchets par la mise en place de solutions innovantes, avec pour objectif de réduire notre impact environnemental. Nous sommes également animés par la volonté d'assurer une production responsable, ce qui se traduit par des produits et services fiables et de qualité. Enfin, nous veillons à l'épanouissement et à l'engagement de l'ensemble des équipes.

**En quoi l'entrée de Bpifrance au capital de Solen a-t-elle fait évoluer votre démarche ESG ?**

L'arrivée de Bpifrance et du Fonds FIEE 2 nous a permis d'approfondir notre stratégie globale de décarbonation. Nous avons tout d'abord réalisé un bilan carbone ainsi qu'un diagnostic de notre stratégie RSE. À partir des recommandations formulées dans le cadre de ces travaux, nous avons défini une méthodologie de calcul des tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par type de machine vendue et identifié les principaux leviers d'amélioration de la politique RSE. Nous avons également fixé des objectifs d'impact ambitieux qui sont désormais suivis annuellement afin de s'assurer de la bonne trajectoire de l'entreprise.

Cet accompagnement nous a, en outre, permis de redéfinir la raison d'être de Solen. Auparavant, nous nous positionnions comme « un simple réducteur de CO<sub>2</sub> ». Aujourd'hui, nous embrassons une nouvelle vision : vivre et partager une aventure humaine au service de la réduction des impacts logistiques des déchets pour une planète plus saine à travers l'innovation et le déploiement de solutions utiles, accessibles et sobres.

Autrement dit, l'entrée au capital de Bpifrance a permis de revoir notre approche RSE en profondeur et de mieux nous structurer.

**Comment qualifieriez-vous l'accompagnement proposé par Bpifrance ?**

L'accompagnement de Bpifrance nous a permis de coconstruire notre feuille de route RSE avec l'ensemble des collaborateurs de Solen, afin de s'assurer que tous partagent la même vision du plan stratégique de l'entreprise et de sa mis-

sion. La déclinaison de notre nouvelle politique RSE sur l'ensemble des sites de l'entreprise porte déjà ses fruits et l'on voit fleurir de multiples initiatives en faveur d'un cadre de travail plus agréable et éveillé sur la question de l'impact environnemental.

### Comment mesurez-vous les résultats de vos nouvelles démarches RSE ?

Les travaux entrepris nous ont permis de développer des outils de mesure des émissions carbone de Solen et ainsi d'identifier les postes sur lesquels agir en priorité pour réduire notre empreinte environnementale. Nous avons notamment travaillé sur la notion d'éco-conception, en remplaçant l'acier de nos machines par des alternatives en plastique recyclé. De la même manière, nous avons repensé l'organisation de nos livraisons afin d'optimiser les trajets des tournées.

Par ailleurs, nous sommes également en mesure de déterminer la quantité de CO<sub>2</sub> économisée par nos clients via l'installation de nos machines sur site, notamment grâce à la mesure du volume de déchets compactés et des économies de transport générées par un passage moins fréquent des camions-bennes chargés de leur récupération. **Désormais, Solen est l'une des seules sociétés du secteur à pouvoir mettre en avant les émissions de CO<sub>2</sub> évitées par ses équipements, ce qui est un argument commercial fort et différenciant.**

Enfin, nous mesurons également le nombre de matériels reconditionnés par Solen, qui permettent ainsi de limiter l'utilisation de nouvelles ressources et réduire l'empreinte carbone liée à la fin de vie des produits.

### Quels sont vos objectifs à court et moyen terme ?

Nous souhaitons avant tout consolider le travail mis en place ces deux dernières années, car nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie. **En parallèle, nous avons l'ambition de gagner en légitimité et en crédibilité aux yeux des financeurs et de clients potentiels en affirmant notre position d'entreprise de référence dans l'accélération de la transition énergétique et environnementale.**

“ Aujourd'hui, nous embrassons une nouvelle vision : vivre et partager une aventure humaine au service de la réduction des impacts logistiques des déchets pour une planète plus saine à travers l'innovation et le déploiement de solutions utiles, accessibles et sobres. ”

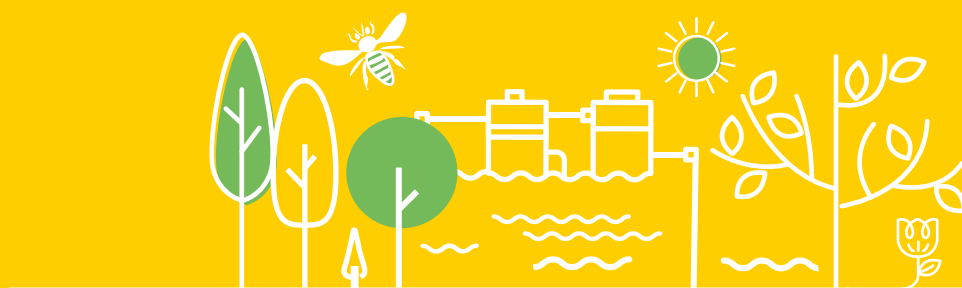
### Mesure de l'impact des participations du portefeuille FIEE 2 dans la verticale Économie circulaire



Données 2024.

# SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

Issus de secteurs d'activité divers, les acteurs des Services à l'environnement convergent vers un objectif commun : promouvoir des solutions durables en faveur de la protection de l'environnement.



## Que désignent les services à l'environnement ?

La filière Services à l'environnement se concentre sur le développement de solutions de protection de l'environnement et de la biodiversité. Elle contribue notamment à la prévention des risques environnementaux et à l'adaptation au changement climatique. À ce titre, elle se caractérise par un périmètre d'intervention très large (désamiantage, assainissement des eaux, aménagement d'espaces verts...).

## Quels sont les principaux enjeux de la verticale Services à l'environnement ?

La verticale Services à l'environnement répond principalement à un enjeu écolo-

gique à travers l'investissement auprès d'offres de solutions de réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et la biodiversité. Elle s'inscrit aussi dans une logique réglementaire, en accompagnant les entreprises dans leur mise en conformité et dans l'anticipation des évolutions normatives.

**Les Services à l'environnement jouent aussi un rôle économique déterminant en préparant la transformation des PME et ETI à faire face aux enjeux de demain.**

Enfin, la composante sanitaire est fondamentale, car la verticale adresse de nombreuses entreprises spécialisées dans la dépollution des eaux, des sols et de l'air, en lien à la fois avec des enjeux

majeurs de santé publique et de protection de l'environnement.

## Quelles sont les participations ciblées par la filière Services à l'environnement ?

Le portefeuille cible de la verticale Services à l'environnement est protéiforme. On y retrouve des cabinets de conseils et d'ingénierie ainsi que des acteurs experts dans le traitement, la gestion et la distribution des eaux. La filière adresse également des entreprises spécialisées dans le désamiantage, la protection de la biodiversité, la dépollution des sols et de l'air.

## Comment se matérialise l'accompagnement du Fonds FIEE 2 ?

En tant qu'investisseur sectoriel, la valeur ajoutée de Bpifrance réside dans le conseil, l'accompagnement opérationnel, le déploiement d'actions RSE ou encore l'ouverture à d'autres produits et services visant à diversifier et sécuriser l'activité.

### L'exemple de WIT

➤ WIT est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication d'automates principalement dans l'efficacité énergétique mais aussi dans les services à l'environnement.

À ce titre, ses produits sont utilisés sur deux applications clés liés à l'eau et à l'adaptation au changement climatique :

- Systèmes connectés de mesure des flux d'eau permettant de monitorer et piloter les consommations d'eaux pour les réseaux et installations d'envergure.
- Systèmes automatiques de pare feu pour les autoroutes du sud de la France : installés avec des équipements d'un partenaire local, les produits WIT sont utilisés pour piloter le déploiement de retardant anti-incendie le long des autoroutes en zone à risque.

## Une filière qui doit composer dans un environnement contraint

L'évolution du cadre réglementaire qui régit la filière des Services à l'environnement est une contrainte majeure avec laquelle les participations et les équipes du Fonds doivent composer. Ce constat est d'autant plus vrai que de nombreuses entreprises françaises du secteur accusent déjà un certain retard en la matière. Pour le combler, beaucoup d'acteurs misent sur l'innovation. Mais la conception de solutions responsables implique des arbitrages coûts / avantages : innover pour dépolluer, tout en maîtrisant l'impact énergétique, les déchets induits et les coûts pour le consommateur.

## Comment est mesuré l'impact de la filière Services à l'environnement ?

Les indicateurs de performance varient selon l'activité de la participation :

- le volume d'eau dépollué en m<sup>3</sup> ;
- le volume d'air dépollué en m<sup>3</sup> ;
- le volume d'eau économisé en m<sup>3</sup> ;
- le volume de produits chimiques évité en m<sup>3</sup> ;
- la surface de terre dépolluée en hectares.

### L'exemple de CTP

➤ CTP Environnement, spécialiste du traitement des effluents et du nettoyage chimique industriel, est accompagnée par Bpifrance depuis 2005 (initialement via Avenir Entreprises). L'entreprise a progressivement étendu ses activités en France et à l'international, tout en menant une transmission progressive de son actionnariat à travers 4 opérations de MBO, favorisant la montée au capital des managers clés. Dans le cadre du dernier MBO réalisé en octobre 2024 avec l'investissement de FIEE 2, le plan de création de valeur prévoit de s'appuyer sur l'impact environnemental des activités de la société, notamment en mettant en avant les émissions évitées grâce aux solutions proposées par CTP, comparées aux méthodes traditionnelles.



# DÉMARCHE ESG

L'intégration des sujets ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) est une priorité de la direction du Capital Développement de Bpifrance. Elle intervient à chaque étape de l'investissement, de la phase d'audit en préinvestissement jusqu'à la sortie du portefeuille.



## Démarche ESG : quels sont les objectifs ?

Le déploiement de cette démarche ESG répond à un double objectif. D'une part, elle vise à anticiper et analyser les risques de l'investissement sur les sujets extra-financiers et à conditionner l'investissement selon les conclusions de l'analyse menée. D'autre part, elle permet d'identifier d'emblée les pistes d'accompagnement adéquates des participations dans une visée d'amélioration de leurs performances sur ce volet et de création de valeur à long terme.

En tant que fonds d'investissement de la direction du Capital Développement de Bpifrance, et du fait même de sa nature de fonds à impact, le Fonds FIEE 2 incarne pleinement cette démarche dans son organisation et fonctionnement.

L'ensemble de ces actions ESG s'inscrivent dans le cadre du **Plan Climat de Bpifrance. Pour rappel, ce dernier a pour ambition d'accompagner le développement des énergies renouvelables (EnR) et des offreurs de solution en faveur de la transition écologique, de contribuer à la croissance de champions internationaux ainsi que d'accélérer la transition des entreprises.**

## Comment se matérialise la démarche ESG au sein du Fonds FIEE 2 ?

### Analyse pré-investissement

Pour chaque dossier, une analyse ESG est réalisée, visant à évaluer la durabilité du modèle d'affaires, identifier les impacts, risques et opportunités ESG, et déterminer la maturité de l'entreprise sur ces sujets.

L'équipe ESG est systématiquement impliquée dans les projets FIEE 2, participant à la définition du mode d'analyse et à l'instruction du dossier.

À noter que dans le cadre du FIEE 2, cette analyse doit aussi veiller à intégrer le respect des contraintes imposées par la classification en fonds Article 9 selon le règlement européen SFDR<sup>(1)</sup>.

## Intégration d'une clause ESG dans le pacte d'actionnaires et établissement d'un plan d'action et de suivi de la participation

Au cours de l'investissement, la participation s'engage à travers la mise en place d'une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise, intégrée au pacte d'actionnaires et ratifiée par l'ensemble des parties prenantes. Cette clause engage l'entreprise à suivre un ensemble d'indicateurs ESG rattachés à des objectifs précis. Elle constitue une première étape importante de l'accompagnement sur mesure qui sera ensuite mis en place auprès des dirigeants afin de les aider à déployer une feuille de route ESG au sein de laquelle la priorité est donnée à la décarbonation. Des mécanismes incitatifs financiers liés à la performance ESG peuvent être mis en place.

## Suivi des entreprises en portefeuille

Une fois le plan d'action défini, les équipes du Fonds FIEE 2 accompagnent les participations et assurent le suivi de leur performance. Cette démarche est déployée et suivie conjointement par l'équipe ESG de la direction du Capital Développement et les investisseurs en charge de la participation (qui siègent systématiquement dans les organes de gouvernance des entreprises).

Ce suivi régulier permet de retracer rigoureusement les performances de l'entreprise

sur ces sujets, ainsi que d'ajuster les objectifs de la feuille de route en cours d'investissement. Dans ce contexte, Bpifrance propose un continuum d'offres en phase avec les objectifs ESG fixés, afin d'accompagner les participations en fonction de leurs besoins. On peut par exemple mentionner l'accès à un Club RSE exclusifs pour nos participations ou la mise en relation avec des consultants et experts de la direction du Conseil de Bpifrance, qui interviennent sur un large panel de thématiques (Diag Adaptation, Diag Biodiversité, Diag Décarbon/Action, etc.).

## Qu'est-ce qu'un fonds article 9 ?

Le règlement SFDR distingue 3 catégories de fonds en fonction du degré d'intégration des sujets ESG dans le processus d'investissement : Article 6, 8 et 9.

Les fonds dits Article 9 sont ceux qui placent au plus haut les exigences d'intégration des sujets de durabilité. Ils répondent notamment aux trois critères suivants

- Répondre à un **objectif d'investissement durable**, investissement qui se veut contribuer à un objectif environnemental ou social prédéfini. Dans le cas du FIEE 2, il s'agit d'un objectif d'activité qui contribue à l'une des quatre verticales d'investissement – énergies renouvelables, efficacité énergétique et électrification, économie circulaire et services à l'environnement ;
- Veiller à ce que l'investissement réalisé ne cause pas de préjudice important à aucun des six objectifs de la Taxonomie Européenne (principe du DNSH) ;
- Vérifier l'application des pratiques de bonne gouvernance.

La démarche ESG de Bpifrance Investissement repose sur une intégration systématique et structurée des enjeux de durabilité, un accompagnement actif des participations, et une exigence de transparence et de performance extra-financière, en cohérence avec les meilleures pratiques du marché et les attentes réglementaires.

<sup>(1)</sup>SFDR pour Sustainable Finance Disclosure Regulation d'après Regulation (EU) 2019/2088 on sustainability-related disclosure in the financial services sector (SFDR).



**SERVIR  
L'AVENIR**

**bpifrance**  
SERVIR L'AVENIR

27-31, avenue du Général Leclerc  
94710 Maisons-Alfort Cedex  
[bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)